

Saint-Mathieu L'associatif, trame du lien social

Myriam Leclair, adjointe déléguée à l'animation et aux associations, n'en est pas à sa première organisation. Rencontre.

Pour avoir collaboré à la mise en œuvre de nombreux événements, l'animation dont vous avez obtenu la délégation vous est familière. Quelles sont vos motivations ?

Dès mon premier mandat, en tant que conseillère municipale, j'ai été à bonne école. Au fil du temps, j'ai pu créer des liens avec les "acteurs" de terrain. J'ai découvert un milieu que je connaissais mal, et ça a été une révélation. Je me suis aperçue qu'en plus de remplir les différentes tâches inhérentes à l'organisation des manifestations proposées pour le plus grand nombre par les associations, il fallait avoir une grande capacité d'adaptation pour mettre en adéquation les desiderata des uns et des autres, les possibilités financières et matérielles...

Quel regard portez-vous sur le tissu associatif ?

Je me réjouis de l'implication de diverses associations et clubs tréviésois, grands pourvoyeurs d'activités. Tous les bénévoles qui les animent savent donner de leur temps pour "l'intérêt général". Je participe et j'assiste à bon nombre de ces manifestations culturelles, sportives, caritati-



Myriam Leclair, adjointe déléguée à l'animation et aux associations de la commune.

« Toute organisation doit être déclarée en mairie afin d'en superviser le bien-fondé »

ves, voire à la fête locale qui, cette année encore, a rencontré un vif succès. Ainsi, j'ai pu observer la passion qui les anime et les fait avancer. Je tiens à les remercier vivement au nom de la municipalité qui, dès que le besoin s'en fait ressentir, met le personnel communal et divers moyens techniques à leur disposition. En-

fin, je voudrais préciser qu'avec le maire, Jérôme Lopez, nous sommes présents aux assemblées générales et autres réunions si, bien entendu, nous y sommes invités.

Est-ce à dire que les associations de la commune pourraient servir de clé de voûte dans l'élaboration d'un programme d'animations ?

Dans tous les cas, nous sommes à leur écoute. Nous les avons recensés pour finaliser un règlement visant le prêt de matériel, de salles... Par ailleurs, nous en avons pu-

blié la liste dans le bulletin municipal de juillet. Pour ce qui est de la planification de certains événements, je tiens à leur rappeler que toute organisation doit être déclarée en mairie afin d'en superviser le bien-fondé et surtout la réglementation en vigueur. Ce afin de pouvoir respecter une sécurité maximum. A noter que les formulaires à remplir sont disponibles sur le site de la mairie.

Je dirais que ce tissu associatif, qui sera à l'honneur lors du Forum des associations, le 5 septembre pro-

chain, tisse la trame d'un lien social intergénérationnel au niveau de la population. Un critère repris lors du calcul du coût des cotisations pour adhérer aux clubs, notamment ceux du foyer rural, où la notion de cours doit être bien séparée de celle de stages pour lesquels la municipalité met des locaux à disposition à condition qu'ils soient à but non lucratif. Je souligne que, début septembre, je réunirai toutes les associations afin de faire le bilan de l'année écoulée et d'évoquer les règles d'organisation. ●